



COMMISSION SPORTIVE SENIORS DE DISTRICT

Configuration «Compétitions»

Antenne 67

Procès-Verbal N° 32 du 16 juin 2022

Présidence de séance : M. Lucien Huck

Présents : Mme Bénédicte Diebold et MM. Bernard Barthelmebs , Jean-Louis Reinhard, Gérard Geiller , Jean-Christophe Allard, Charles Billard, Emile Humann.

Assiste(nt) à la séance: M. Jean-Pierre Schmittheisler (Pdt CSD)

Excusé:

Forfaits généraux

D7 gr D :

Kurtzenhouse AS 2 est déclaré en forfait général suite à 3 forfaits (15/04-21/05-11/06)

Les résultats des rencontres jouées par cette équipe restent acquis

D7 gr E :

Strasbourg JS 3 est déclaré en forfait général suite à 3 forfaits (26/05-29/05-12/06)

Les résultats des rencontres jouées par cette équipe restent acquis

D7 gr F :

Avolsheim 2 est déclaré en forfait général suite à 3 forfaits (15/05-29/05-19/06)

Les résultats des rencontres jouées par cette équipe restent acquis

D8 gr G :

Niederroedern/O.Scha. 3 est déclaré en forfait général suite à 3 forfaits (15/04-29/05-19/06)

Les résultats des rencontres jouées par cette équipe restent acquis

Aschbach/Oberroedern 4 est déclaré en forfait général suite à 3 forfaits (29/05-12/06-19/06)

Les résultats des rencontres jouées par cette équipe restent acquis

D8 gr H :

Forstfeld AS 2 est déclaré en forfait général suite à 3 forfaits (29/05-12/06-19/06)

Les résultats des rencontres jouées par cette équipe restent acquis

D8 gr I :

Gries FC 3 est déclaré en forfait général suite à 3 forfaits (20/03-11/06-19/06)

Les résultats des rencontres jouées par cette équipe restent acquis

D8 gr J :

Strg Robertsau Soas 2 est déclaré en forfait général suite à 3 forfaits (15/05-12/06-19/06)

Les résultats des rencontres jouées par cette équipe restent acquis

D8 gr J :

Breuschwickersheim FC 3 est déclaré en forfait général suite à 3 forfaits (20/03-26/05-19/06)

Les résultats des rencontres jouées par cette équipe restent acquis

D8 gr O :

Châtenois AS 2 est déclaré en forfait général suite à 3 forfaits (08/05-22/05-19/06)

Les résultats des rencontres jouées par cette équipe restent acquis

• **Procédure d'appel :**

Les présentes décisions de la Commission Sportive Seniors du District Alsace sont susceptibles d'appel dans un délai de 7 jours à compter du lendemain de leur notification,

- Par envoi en recommandé à : District D'Alsace de Football, 19 rue des Cigognes – 67960 Entzheim
- Par courrier officiel à l'adresse électronique: secretariat@alsace.fff.fr selon les dispositions et les conditions de forme prévues à l'article 69 des Règlements de District

Le Président de séance,
Lucien Huck

Le Secrétaire de séance,
Bernard Barthelmebs